

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 1^{er} février 2024

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre titulaire ; Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Albert BLAESIUS, M. Freddy PFRIMMER, M. Denis KRENCKER, titulaires

Membres suppléants : M. Mathieu FREYSZ

Absents excusés : Le représentant de la DDT, M. Freddy JACOB, M. Maurice HIRTH, M. Jean-Pierre SCHOTT, M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ

8. OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Bureau de l'Association Foncière de déléguer la possibilité au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

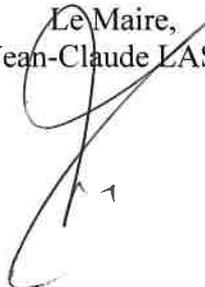
Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

APPROUVÉ À L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Jean-Claude LASTHAUS



Le président,
M. Jean Marc URBAN

